



**SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**  
SOUS-DIRECTION DES PARCOURS PROFESSIONNELS  
BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Paris, **22 SEP. 2023**

## **NOTE D'INFORMATION**

à destinataires *in fine*

**Objet** : examen professionnel pour l'accès au 3ème grade de secrétaire administratif du ministère de la justice au titre de 2024

Un examen professionnel pour l'accès au 3ème grade de secrétaire administratif du ministère de la justice est organisé, au titre de l'année 2024 dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 décembre 2015 relatif aux modalités d'organisation et à la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au troisième grade du corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice.

Les inscriptions seront ouvertes du 3 octobre (10h00) au 3 novembre 2023, (17h00), heure de Paris au plus tard.

Conformément aux dispositions de l'article 25-II-1° du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat, peuvent se porter candidats les secrétaires administratifs ayant au moins un an dans le 5ème échelon du deuxième grade et au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions doivent être réunies au plus tard le 31 décembre 2024.

Les lauréats seront nommés à partir du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024, en fonction de la date à partir de laquelle ils remplissent les conditions.

Cet examen professionnel comporte deux épreuves :

- **Une épreuve d'admissibilité consistant** en la rédaction, à partir d'éléments d'un dossier portant sur des thèmes en relation avec les activités du ministère de la justice, d'une note administrative ou d'un rapport permettant de vérifier les

capacités de compréhension et à rédiger clairement et correctement (durée : 3 heures),

**- une épreuve orale d'admission (durée 30 minutes) :**

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier le savoir-être et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée de l'exposé du candidat : 10 minutes maximum) :

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience décrivant son cursus professionnel.

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales propres au ministère de la justice ainsi que dans les domaines fonctionnels « administration générale », « gestion budgétaire et financière » et « ressources humaines ».

Seuls les candidats admissibles transmettront en trois exemplaires le dossier RAEP au plus tard le 25 avril 2024, par voie postale, à l'adresse suivante :

Ministère de la Justice  
SG/SRH/SDPP/BRFP  
Examen professionnel SA3  
13 place Vendôme  
75042 PARIS CEDEX 01

ainsi qu'un exemplaire par voie électronique en un seul fichier PDF à :

[concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr)

L'épreuve écrite aura lieu le 6 février 2024 dans des centres d'examen ouverts dans le ressort des délégations interrégionales du secrétariat général du ministère de la justice ainsi qu'en Outre-Mer (les candidats pourront choisir leur centre lors de leur pré-inscription).

Les épreuves orales d'admission se dérouleront du 3 au 6 juin 2024 à Paris. Seuls seront autorisés à participer, les candidats déclarés admissibles par le jury.

Chacune des épreuves fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20. Seuls seront retenus les candidats ayant obtenu une note d'au moins 20 sur 40 pour l'ensemble des deux épreuves.

Les pré-inscriptions s'effectueront par voie télématique sur le portail intranet du secrétariat général ou sur le site « [lajusticerecrute.fr](http://lajusticerecrute.fr) », à compter du 3 octobre 2023 à partir de 10h00 (heure de Paris) et jusqu'au 3 novembre 2023, à 17h00, heure de Paris.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat a jusqu'à la veille de l'épreuve écrite pour retourner la fiche d'inscription sous format Excel comportant un état des services, disponible sur le portail intranet et le site « lajusticerecoute.fr ». La vérification par l'administration que les lauréats remplissent les conditions requises pour concourir peut intervenir après les épreuves et au plus tard jusqu'à la date de leur nomination.

La fiche d'inscription sous format Excel devra être retournée au plus tard le 3 novembre 2023 (au plus tard à 17h00) à l'adresse mail suivante : [concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr)

Dès réception de cette note, je vous serais obligé de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des secrétaires administratifs du ministère de la justice placés sous votre autorité et en position de détachement auprès d'autres administrations et dépendant de votre direction.

Le chef de Bureau du recrutement et de la formation professionnelle,



Jérémie MEURISSE

## Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice

Monsieur le directeur des services judiciaires

Monsieur le directeur des affaires criminelles et des grâces

Monsieur le directeur des affaires civiles et du sceau

Monsieur le directeur de l'administration pénitentiaire

Madame la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de l'administration pénitentiaire

Madame la sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet

**Pour le secrétariat général :**

Mesdames et messieurs les chefs de service

Mesdames et messieurs les chefs de bureau



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## NOTICE D'INSCRIPTION

### EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU 3<sup>ème</sup> GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DU MINISTERE DE LA JUSTICE – SESSION 2024

#### **Textes de référence :**

- Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 30 décembre 2015 relatif aux modalités d'organisation et à la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès aux deuxième et troisième grades du corps des secrétaires administratifs du ministère de la justice ;
- Décret 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

#### **Conditions d'éligibilité à l'examen :**

Conformément aux dispositions de l'article 25-I-1° du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, peuvent se porter candidats les secrétaires administratifs justifiant :

D'au moins trois années de services publics dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

Justifier d'un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon du deuxième grade

Ces conditions doivent être réunies au plus tard le 31 décembre 2024.  
Les services en tant qu'agent non-titulaire ne sont pas pris en compte.

Vous trouverez en complément de la présente notice un récapitulatif des notions de services effectifs et état de service publics.

## **Nature de l'épreuve et résultats :**

Cet examen professionnel comporte deux épreuves :

- **une épreuve écrite d'admissibilité** : à partir d'éléments d'un dossier portant sur des thèmes en relation avec les activités du ministère de la justice, d'une note administrative ou d'un rapport permettant de vérifier les capacités de compréhension et à rédiger clairement (durée : 3 heures),

L'épreuve est notée de 0 à 20.

- **une épreuve orale d'admission (durée 30 minutes)** :

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier le savoir-être et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée de l'exposé du candidat : 10 minutes maximum) :

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience décrivant son cursus professionnel.

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales propres au ministère de la justice ainsi que dans les domaines fonctionnels « administration générale », « gestion budgétaire et financière » et « ressources humaines ».

## **Modalités d'inscriptions : deux possibilités**

### **Pré-inscription par la voie dématérialisée (recommandée)**

**Les pré-inscriptions seront enregistrées** sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site « [lajusticerecrute.fr](http://lajusticerecrute.fr) », du 3 octobre 2023 à partir de 10h00 au 3 novembre 2023 (au plus tard à 17h00, heure de Paris).

La date de fin de saisie des inscriptions sur le portail intranet et le site [lajusticerecrute.fr](http://lajusticerecrute.fr) est fixée au 3 novembre 2023 à 17h00, heure de Paris, date de clôture des inscriptions.

A l'issue de l'inscription télématique, le candidat reçoit un accusé de réception automatique auquel il ne faut pas répondre.

Le bureau du recrutement accusera réception de la fiche d'inscription sous dizaine. Celui-ci ne préjuge pas de la recevabilité de la candidature, mais atteste seulement que le dossier a bien été réceptionné par l'autorité organisatrice.

### **Pré-inscription par voie postale**

En cas d'impossibilité de s'inscrire en ligne, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, à :

**Ministère de la Justice**  
**Examen professionnel SA 3<sup>ème</sup> grade**  
**SG/SRH/SDPP/BRFP/section du recrutement**  
**13 Place Vendôme, 75042 PARIS CEDEX 01**

Ce dossier complet devra être retourné, par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 3 novembre 2023, le cachet de la poste faisant foi.

Une fois leur fiche d'inscription transmise à la section du recrutement, le candidat recevra sous une dizaine de jours un accusé de réception sous forme de courriel indiquant la bonne réception du document. Celui-ci ne préjuge pas de la recevabilité de la candidature, mais atteste seulement que le dossier a bien été réceptionné par l'autorité organisatrice.

Cet examen professionnel comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

L'épreuve écrite aura lieu **le 6 février 2024** dans les centres du ressort géographique des délégations interrégionales du secrétariat général ainsi qu'en Outre-mer. Les candidats choisiront le centre d'examen lors de leur inscription en ligne.

Les candidats recevront leur convocation à l'épreuve **par courriel** (l'adresse courriel correspond à celle renseignée au moment de l'inscription). Ceux d'entre eux qui n'auraient pas reçu leur convocation 10 jours avant l'épreuve devront se faire connaître auprès du bureau du recrutement :

Renseignement par mail : [concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr)